**Zeitschrift:** Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande

**Herausgeber:** Glossaire des patois de la Suisse romande

**Band:** 11 (1912)

Heft: 4

Artikel: Les cris des Genève

Autor: Jeanjaquet, J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-241200

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES CRIS DE GENÈVE

-4-

Les cris traditionnels par lesquels, dans les grandes villes surtout, les vendeurs ambulants signalent leur présence aux clients et annoncent leur marchandise, ont excité depuis longtemps la curiosité des observateurs des mœurs populaires. Ces cris, plus nombreux et plus variés autrefois qu'aujourd'hui, jouaient un rôle moins effacé et constituaient un facteur important de la physionomie populaire de certaines cités. Dans la brève introduction qu'il a mise à sa collection des cris des vendeurs de Naples<sup>1</sup>, K. Sachs a énuméré les principaux ouvrages où ont été réunies ou étudiées des collections analogues. Presque tous se rapportent aux cris de Paris<sup>2</sup>. Dans la capitale de la France, ce sujet est devenu dès le moyen âge un thème littéraire. Au XIIIe siècle déjà, Guillaume de la Villeneuve compose en 194 vers son « dit » des Crieries de Paris. Mais c'est le XVIe siècle surtout qui mit à la mode les productions littéraires sur les cris des marchands. La plus connue et la plus étendue est celle du peintre Antoine Truquet: Les cent et sept cris que l'on crie journellement à Paris. De nouveau composé en rhimme françoise pour resjouir les esperits, où chacun des vendeurs signale sa marchandise en un quatrain approprié, plus ou moins plaisant. Le succès de la pièce est attesté par les multiples éditions qui se succédèrent de 1545 jusqu'à la fin du XVIIe siècle et par les additions qu'on fit

<sup>1</sup> Die Schreie der Verkäufer, dans la Zeitschrift f. rom. Philologie, XX (1896), p. 492-499.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un a pour objet les cris de Dijon et deux les cris de Londres. M. Lambert s'est occupé récemment des cris des rues dans le Midi de la France (*Revue des langues rom.*, 1910, p. 5-25)...

bientôt au texte primitif. Des recueils d'images, avec ou sans texte, représentent dès la même époque les types caractéristiques de vendeurs et témoignent aussi de la vogue du sujet. Celui-ci fut même transporté au théâtre 1. Les appels des marchands ambulants ayant chacun leur mélopée propre et traditionnelle, les musiciens y pouvaient aussi trouver matière à composition, et ce côté musical n'a pas non plus été négligé. En 1550, un des plus célèbres compositeurs de l'époque, Clément Jannequin, entreprit de rendre dans un quatuor les principaux cris de Paris. Au XIXe siècle, le musicien Georges Kastner en a tiré une symphonie<sup>2</sup>. Mais ces grandes compositions ne purent naturellement jamais prétendre à la popularité. En revanche, la forme de la chanson à couplets sur un air connu parvint à renouveler la vogue du thème usé des cris de Paris. Dès 1572 apparaît une Chanson nouvelle de tous les Cris de Paris, se chantant sur l'air de la Volte de Provence, qui fut réimprimée jusque dans le courant du XVIIIe siècle 3.

Il n'était pas inutile de rappeler ces vicissitudes littéraires et cette dissussion des cris de Paris pour expliquer l'apparition et apprécier l'originalité de la chanson patoise des *Cris de* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir la Farce nouvelle, très bonne et fort récréative pour rire des cris de Paris, imprimée à Lyon en 1548 et reproduite par Viollet-le-Duc, Ancien théâtre français, II, p. 303-325.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les Voix de Paris. Essai d'une histoire littéraire et musicale des cris populaires de la capitale... suivi de Les Cris de Paris, grande symphonie humoristique, vocale et instrumentale. Paris 1857.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Toutes les pièces anciennes mentionnées ci-dessus ont été réunies par A. Franklin dans le volume de la collection « La vie privée d'autrefois » auquel nous avons emprunté nos renseignements et qui est intitulé L'annonce et la réclame. Les cris de Paris (Paris 1887). C'est à cette édition que se rapportent nos références dans la suite de ce travail. Une réimpression facsimilé des Cris de Paris de Truquet a paru en 1872 dans la « Bibliothèque gothique » du libraire Bailleu. La chanson de 1572 et le texte de Truquet sont aussi reproduits dans Paris burlesque et ridicule au XVIIe siècle, par P. L. Jacob (Paris 1859), mais d'après des éditions de beaucoup postérieures aux originaux et qui présentent de nombreuses altérations.

Genève, que nous publions ci-dessous. Ce texte curieux n'a guère attiré jusqu'ici l'attention de ceux qui se sont occupés de la littérature ou de l'histoire de Genève. Gaullieur est le seul, à notre connaissance, qui l'ait au moins mentionné. Il lui consacre trois lignes et en indique la date probable, mais ne s'arrête pas au contenu de la pièce, dont il ne cite que le titre. Il est vrai que la valeur littéraire en est nulle et que le fait qu'elle a été imprimée seulement comme feuille volante, aujourd'hui très rare, l'a empêchée d'être connue en dehors d'un cercle très restreint de collectionneurs. Elle n'a pas échappé aux recherches de John Jullien et de Jean Humbert, qui en ont laissé des copies<sup>2</sup>; mais en 1875, le savant bibliographe du patois de Genève, M. Eugène Ritter, n'en avait pas vu d'exemplaire imprimé et n'en connaissait qu'une copie manuscrite due à M. DuBois-Melly, d'après laquelle il cita le premier couplet 3. C'est d'après la même copie que M. Gauchat publia en 1896 les couplets 1 et 3, avec traduction 4. Dix ans plus tard seulement, M. Ritter signale à la rédaction du Glossaire le don fait à la Société de Lecture de Genève d'un original imprimé et lui en communique le texte exact, avec traduction. En 1911 enfin, les vingt couplets des Cris de Genève ont été publiés dans la Revue savoisienne par M. J. Désormaux 5, non pas toutefois d'après l'imprimé original, mais d'après un recueil ma-

<sup>&</sup>quot;« Les Cris de Genève mis en chanson patoise sont aussi un monument de cette littérature populaire, qui fut imprimé, sinon composé, à la même époque que les pièces de l'Escalade, c'est-à-dire dans la seconde moitié du dernier siècle. » Gaullieur, Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française, Genève 1856, p. 290.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir la Bibliographie linguistique de la Suisse romande, t. I, nº 740.

<sup>3</sup> Recherches sur le patois de Genève, Genève 1875, p. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dans le recueil Aus allen Gauen. Dichtungen in den schweizerischen Mundarten, Zurich 1896, p. 150-151. Reproduit, avec des interprétations de son crû, par F. C[habloz] dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel du 30 mars 1896, sous le titre Les Cris de la Rue.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Formulettes en patois savoyard, dans la Revue savoisienne, 1911, p. 188-190.

nuscrit de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, appartenant à M. A. Bétant, de Genève. Le texte présente plusieurs interversions et des altérations qui rendent certains passages incompréhensibles. L'éditeur ne s'est d'ailleurs pas rendu compte de la véritable nature de la pièce, qu'il donne comme une série de formulettes ou de rimailles présentant de bizarres associations d'idées. Le principal intérêt du manuscrit genevois nous paraît être qu'il donne la mélodie de la chanson, que M. Désormaux n'a pas reproduite, mais que nous sommes en mesure d'offrir à nos lecteurs, grâce à l'amabilité de M. Bétant et à l'obligeante entremise de M. A. van Gennep.

Les recherches que nous avons faites dans diverses collections publiques et particulières de Genève nous ont fait connaître six exemplaires du placard imprimé de notre texte. Ils ne sont pas identiques, mais représentent trois éditions distinctes, que nous avons décrites comme suit dans la Bibliographie linguistique de la Suisse romande, t. I, nº 740:

Edition A (exemplaires à la Bibl. de la Société de Lecture et dans la collection Rilliet). — Feuille in-fol. (20 × 35 cm.) à trois colonnes, séparées par un trait simple; encadrement. Au recto, chanson française: Les Légats de la Vache à Colas | de Sedege. Verso, titre: Les Cris de Geneve, mis en Chanson; | Sur l'Air, de l'Aimable Vainqueur. Premier vers de chaque colonne: 1. Raclia Semena; 2. A mon bo blian Chablon; 3. U bon Triolet; dernier vers: Zai le fua à cû. Fin.

Edition B (exemplaires à la Bibl. de Genève, Gf. 555 bis, pièce nº 6, et dans les collections Maillart et Lullin). — Variante de l'édition précédente. Feuille in-fol., également à trois colonnes et encadrement, mais la séparation des colonnes est constituée ici par de petits ornements ronds alignés. Les Cris de Genève occupent le recto, au sommet duquel se trouve une tête de lion flanquée de deux amours couchés. Titre et disposition du texte comme dans A. Texte lui-même identique,

sauf quelques légères divergences. Le mot Fin manque. Au verso: Les Legats de la Vache à Colas | de Sedege.

Edition C (exemplaire dans la collection Rilliet). — Feuille in-fol. (22 × 37 cm.) à trois colonnes, sans séparation ni encadrement au recto; avec en-tête, large bordure et séparation au verso. Texte en caractères italiques. Au recto, deux chansons françaises d'Escalade: Qu'elle fatale journée et Contentez-vous Savoyards. Verso, titre: Les Cris de Geneve, | Mis en Chanson, | Sur l'Air de l'Aimable Vainqueur. Répartition du texte en trois colonnes comme dans A et B.

Malgré leur sujet complètement étranger aux démêlés de Genève avec les Savoyards et à l'événement historique de 1602, les Cris de Genève rentrent dans la catégorie des « Chansons d'Escalade », qui s'imprimaient dès le XVIIe siècle sur feuilles volantes et se vendaient chaque année à l'occasion de la fête commémorative du 12 décembre 1. Ils en ont tout à fait l'aspect extérieur (format, papier, impression) et le fait qu'une des éditions est jointe à deux vraies chansons d'Escalade montre bien que ces productions avaient pour rôle commun d'égayer le traditionnel repas d'Escalade. On remarque au XVIIIe siècle une tendance à renouveler et à varier le répertoire usité en cette occasion. On pourrait supposer que le libraire ou l'imprimeur qui utilisa dans ce but les Cris de Genève ne fit qu'adapter à un but nouveau une composition déjà existante. Le fait est certain pour la seconde pièce des édition A et B, Les Légats de la vache à Colas, qui est une vieille chanson huguenote du temps de Henri IV<sup>2</sup>. Mais pour les Cris de Genève, nous en sommes réduits aux conjectures. L'auteur en est inconnu et nous ne voyons dans le texte aucun indice qui permette de lui assigner une date un peu précise.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir sur cette littérature Bibliographie linguistique etc., t. I, p. 164 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Elle figure déjà dans le recueil de chansons d'Escalade imprimé à Amsterdam en 1702.

Celle de l'Aimable Vainqueur, sur l'air duquel se chantaient les Cris de Genève, serait probablement plus aisée à retrouver, mais ne fournirait qu'un terminus a quo. En admettant comme probable que l'époque de l'impression soit assez voisine de celle de la composition, ce n'est que d'une façon dubitative que nous placerons celle-ci vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par l'examen des originaux, les spécialistes en typographie genevoise arriveraient peut-être à des résultats plus assurés. Mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'auteur des Cris de Genève s'est inspiré de l'ancienne Chanson des Cris de Paris¹ et l'a prise pour modèle. Le procédé de composition des deux pièces est tout à fait le même. Il suffira pour s'en convaincre de citer un des couplets de la chanson française:

Prunes de damats, cerises,
Quomquombre, beaux abricaux.
De bon ancre pour escrire.
Beaux melons, gros artichaux.
Harenc frais, maquereau de chasse.
A refaire les seaux et soufflets.
Cytroulles. Filace, filace.
Qui a vieux chapeaux, vieux bonnets <sup>2</sup>?

On voit que, dans l'un comme dans l'autre cas, l'auteur s'est borné à diviser en séries d'égale longueur et à mettre bout à bout, dans le pêle-mêle le plus complet, les cris variés des vendeurs ambulants. Les textes eux-mêmes sont différents dans leur ensemble, mais présentent toutefois des coïncidences qui ne nous paraissent pas s'expliquer toutes par l'identité du sujet. Nous les avons relevées dans les notes de notre édition Si la forme métrique diffère complètement, c'est qu'elle était déterminée par celle de la chanson qui fournissait la mélodie,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Brunet, *Manuel*, II, 425, en cite des réimpressions populaires de Troyes, avec privilèges de 1714 et 1724. M. A. Bovet, élève de l'Ecole des Chartes, qui a bien voulu rechercher pour nous ces éditions dans les bibliothèques de Paris, n'a pas réussi à les y découvrir.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Franklin, ouv. citė, p. 219.

laquelle n'était pas la même. La pièce parisienne comprend dix couplets de huit vers, les quatre premiers de sept syllabes et les quatre derniers de huit (avec plusieurs irrégularités), tandis que la chanson patoise est divisée en huit couplets de vingt petits vers (le sixième en a vingt-et-un), généralement de cinq syllabes, mais qui en ont aussi parfois quatre ou six. On comprend que la nécessité de conserver autant que possible au cri sa forme traditionnelle ait grandement gêné la versification. Aussi le poète de Genève, encore plus dénué de talent que son confrère parisien, a-t-il renoncé à rimer entièrement sa pièce. Dans chaque couplet, un nombre plus ou moins considérable de vers sont dépourvus de rimes.

En donnant à ses Cris de Genève la forme du patois local, l'auteur n'a pas seulement voulu donner à son œuvre un caractère plus original et plus plaisant, mais il n'a sans doute fait que se conformer à la réalité. Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que le patois dont il se sert soit parfaitement pur. On y retrouve les traits essentiels du dialecte de la région, mais les formes plus ou moins francisées sont fréquentes, et des vers entiers sont complètement en français. Ce mélange d'éléments dialectaux et de français correspondait vraisemblablement à l'état réel des choses et a été voulu par l'auteur. C'est donc bien à tort, à notre avis, que M. DuBois-Melly s'est efforcé dans sa copie de restituer partout un patois correct. Les marchands ambulants n'étaient certainement pas tous de Genève ou des environs immédiats<sup>1</sup>, et si le patois était encore d'un usage général dans les classes populaires au milieu du XVIIIme siècle, le français était cependant connu de tous. Il devait déjà tendre à s'infiltrer dans l'idiome local et à le supplanter, surtout dans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans les deux couplets qu'il a reproduits, F. Chabloz a cru pouvoir distinguer les cris de maraîchers français, de revendeurs italiens, de « crampets du Jura », de marchandes de poissons vaudoises, etc. Il y a bien de l'arbitraire dans ces attributions, mais l'idée fondamentale est juste.

les manifestations de la vie publique. On sait que dès 1703 il avait été ordonné aux huissiers de l'Audience de faire leurs publications en français et non plus en patois 1.

On sera peut-être surpris de l'abondance des cris de tous genres recueillis par le chansonnier. Sont-ils tous bien authentiques et l'auteur n'a-t-il pas amplifié un thème facile en puisant dans son imagination? Nous n'avons, malheureusement, aucun moyen de contrôler l'exactitude de ses kyrielles. En tout cas, si elles ont réellement existé, il n'en subsistait déjà que bien peu de chose une centaine d'années plus tard. Blavignac a consacré une partie du trosième chapitre de son précieux recueil de folklore genevois aux cris des marchands tels qu'il les avait encore entendus vers le milieu du XIXme siècle 2. On n'y trouve que de bien rares échos de la chanson des Cris de Genève. Il ne faudrait cependant pas se hâter d'en conclure que cette dernière ne fut en grande partie qu'une fiction. Pendant cent ans, les usages avaient bien changé. Si l'on veut se faire une idée du rôle que jouaient encore au XVIIIme siècle les cris de la rue, il suffira d'évoquer la page si vivante que Sébastien Mercier a consacrée aux cris de Paris dans son tableau de la capitale: « Non, il n'y a point de ville au monde où les crieurs et les crieuses des rues aient une voix plus aigre et plus perçante. Il faut les entendre élancer leurs voix par dessus les toits; leur gosier surmonte le bruit et le tapage des carrefours. Il est impossible à l'étranger de comprendre la chose; le Parisien lui-même ne la distingue jamais que par routine. Le porteur d'eau, la crieuse de vieux chapeaux, le marchand de ferraille, de peaux de lapin, la vendeuse de marée, c'est à qui chantera sa marchandise sur un mode haut et déchirant. Tous ces cris discordants forment un ensemble dont on n'a point d'idée lorsqu'on ne l'a point entendu... On entend de tous côtés des cris rauques, aigus, sourds: « Voilà le maquereau,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E. Ritter, Recherches sur le patois de Genève, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Empro genevois, 2e édition, Genève 1875, p. 181-213.

qui n'est pas mort, il arrive, il arrive! » « Des harengs qui glacent, des harengs nouveaux! » « Pommes cuites au four! » « Il brûle, il brûle! » ce sont des gâteaux froids. « Voilà le plaisir des dames, voilà le plaisir! » c'est du croquet. « A la barque, à la barque, à l'écailler! » ce sont des huîtres. « Portugal, Portugal! » ce sont des oranges. Joignez à ces cris les clameurs confuses des fripiers ambulants, des vendeurs de parasols. Les hommes ont des cris de femmes, et les femmes des cris d'hommes. C'est un glapissement perpétuel; et l'on ne saurait peindre le ton et l'accent de cette pitoyable criaillerie, lorsque toutes ces voix réunies viennent à se croiser dans un carrefour<sup>1</sup>. » Genève n'est sans doute pas Paris, mais, toutes proportions gardées, on peut, d'après cette description, se représenter ce que devait être dans la cité de Jean-Jacques Rousseau l'animation des rues aux jours de marchés et s'imaginer combien l'impression produite par ces multiples appels des vendeurs, dans leur patois original, devait différer de celle de la Genève cosmopolite d'aujourd'hui.

Nous donnons ci-dessous une reproduction exacte de l'édition B de l'imprimé du XVIII<sup>me</sup> siècle. Nous avons laissé subsister la division des mots parfois défectueuse, l'accentuation et la ponctuation insuffisantes de l'original. La traduction mise en regard servira de correctif. L'orthographe est semblable à celle des vieilles chansons d'Escalade en patois. La prononciation y est représentée d'une façon approximative, sans viser le moins du monde à une grande précision ni à une uniformité rigoureuse. Une des particularités caractéristiques, qu'on retrouve dans la plupart des anciens textes genevois, est l'emploi de s, z pour noter les spirantes interdentales  $\vartheta$ ,  $\delta$ , qui correspondent, dans les patois de la région, aux sons ch, j, du français; ainsi: semena « cheminée », so « chaud », asseta, « acheter », persè « perches », arzan « argent », rozo « rouge »,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mercier, Tableau de Paris, chap. 379.

pinzon « pigeon », zerba « gerbe », etc. La comparaison de notre texte avec celui des deux autres éditions décrites plus haut ne nous a fait constater que des variantes insignifiantes. On a affaire à de simples réimpressions, qui sont entre elles dans la plus étroite dépendance. Nous avons signalé dans les notes les quelques divergences des éditions A et C, sans enregistrer toutefois de simples différences dans l'emploi arbitraire des majuscules ou des accents. Nous avons aussi utilisé les manuscrits Bétant, J. Humbert et DuBois-Melly, mais nous n'en avons mentionné qu'exceptionnellement les variantes, ces copies remontant sûrement à des imprimés tels que ceux que nous avons eus sous les yeux et offrant, par conséquent, peu d'intérêt pour la critique du texte.

La musique est empruntée au manuscrit Bétant<sup>1</sup>, p. 40-42, que nous avons reproduit sans modification. Il faut probablement suppléer en tête un si bémol comme indication de la tonalité. La faute de mesure de la cinquième ligne (4<sup>e</sup> mesure) est dans l'original.

Outre le volume déjà cité de Franklin sur les *Cris de Paris*, les ouvrages auxquels nous renvoyons sans cesse dans les notes sont les suivants :

- J. Humbert, Nouveau glossaire genevois. Genève 1852, 2 vol. Alexis François, Les provincialismes suisses-romands et savoyards de Jean-Jacques Rousseau, dans les Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, t. III (1907), p. 1-67.
  - J. Blavignac, L'emprô genevois. 2° édition. Genève 1875.
- A. Constantin et J. Désormaux, *Dictionnaire savoyard*. Paris et Annecy 1902.
  - F. Fenouillet, Monographie du patois savoyard. Annecy 1903.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce manuscrit, de 44 p. in-4° oblong, avec lacune de 22 à 27, ne porte ni nom ni date. L'écriture et le papier semblent indiquer la fin du XVIIIe siècle plutôt que le commencement du XIXe, auquel l'attribue M. Désormaux. Outre les *Cris de Genève*, on y trouve le *Cé qu'è laino*, couplets 1-61, avec musique notée, et diverses autres chansons d'Escalade en français, la plupart également avec mélodie.

A. Constantin et P. Gave, Flore populaire de la Savoie.

Les formes patoises d'Hermance ont été relevées par nous dans cette localité genevoise.

# Les Cris de GENÈVE, mis en CHANSON;

Sur l'Air de l'Aimable Vainqueur.



[1.]

Raclia Semena;
Lafè san écrama;
Voli-vo ran Faina,
On quarti de Tiévra,
5 Fara bon bouillon,
Voli-vo ran prandrè.

Yè bon & tandro Pregni kaqueran; E Rave & Tiu;

10 L'ou Pia de Bu,
Pané Patenaillè,
E Sapé de paillè;
A mou bon ognons
E Pia de Meuton;

15 A la Frecassia;
Bouléte farcia,
A mon bo Cardon;
Noga, Noga,
La viva à la viva,

20 E bellè Fara.

I.

Racle cheminée (ramoneur)! Lait non écrémé! Ne voulez-vous rien, femme? Un quartier de chèvre

- Fera de bon bouillon;
  Ne voulez-vous rien prendre?
  Il est bon et tendre,
  Prenez quelque chose!
  Aux raves et aux choux!
- Panais, carottes,
  Aux chapeaux de paille!
  A mes bons oignons!
  Aux pieds de mouton!
- Boulettes farcies!
  A mon beau cardon!
  Nougat! nougat!
  Fretin! au fretin!

1. Le cri du ramoneur ne manque dans aucun des anciens Cris de Paris; voir Franklin, pp. 156-157 (avec reproduction d'une image du XVIe siècle), 172, 213, 216. Pour Genève, cf. Blavignac, p. 194.

6. Les trois éditions impriment Voli-von, simple erreur typographique.

- 11. Le patois des environs de Genève emploie panè pour désigner le millet (Hermance; cf. Humbert, panet; Flore pop., n° 745). Certaines régions de la Savoie appliquent aussi ce mot au mouron (Dict. sav., panë; Flore pop., n° 1172), mais le fait que panè est joint ici à patenaille indique qu'il s'agit du panais, plante potagère (Pastinaça sativa, L. cf. Flore pop., n° 740). Cf. « Panets, beaux panets, Beau cresson, carotte, carotte », Chanson des Cris de Paris, p. 219.
  - 13. bos Ognon C.
  - 15. Frecasia C.

17. Ici et dans quelques autres passages, où le pluriel paraîtrait plus naturel (p. ex. vers 45, 49, 101, 146), il serait facile de lire mou au lieu de mon, malgré l'accord des trois éditions.

17-20. Par suite d'une erreur d'interprétation de la disposition du texte dans le manuscrit Bétant, M. Désormaux a imprimé ces quatre vers en tête du 1er couplet. La même interversion des quatre derniers vers se reproduit pour les couplets 2 et 3.

19-20. C'est à tort que DuBois, suivi par Aus allen Gauen, p. XX,

[2.]

A mon Ventrè de Vé
E bon pia de vé;
A ma bella braza
Afeta ma paille
25 Arzan dé bounet;
Liasse d'Espargè
E belle Remasse
Vegni à mé frai;
E süa frai,
30 La Marmota envia;
Vegni è Sèrasse;

2.

A mon ventre de veau!

Aux bons pieds de veau!

A ma belle braise!

Achetez ma paille!

25 Argent des bonnets!

Bottes d'asperges!

Aux beaux balais!

Venez à mes fraises!

Aux œus frais!

30 La marmotte en vie!

Venez aux séracées!

traduit « à la vive et belle féra ». E ne représente pas ici la conjonction « et », mais l'article ès « aux », comme l'indique la forme plurielle bellè. Les vers 19 et 20 sont donc indépendants l'un de l'autre. Blavignac, p. 202, cite le cri : « A la vive ! Aux belles férâs ! » comme encore en usage de son temps parmi les poissonnières, mais il n'était plus compris et était souvent altéré en Lavivvôbell férâs ou Labibôbell férâs, à quoi les gamins ne manquaient pas d'ajouter : La piè bell'è crèvi ! Viva désigne la blanchaille, le menu fretin qu'on mange en friture ; voir sur ce mot J. Jud, Les noms des poissons du lac Lèman, dans le Bulletin du Glossaire, 1912, p. 34. Sur la fèra, ibid., p. 23-27, et François, p. 38, où se trouve une abondante bibliographie. Rousseau a écrit : « Je mangerois bien de cette ferra » (Nouvelle Hèloïse, VI, 11). D'autres ont fait le mot masculin.

25. La formule arzan de... signifiant « achetez-moi... » revient encore aux vers 36, 83, 90 et 109. Elle se retrouve dans la Chanson des Cris de Paris de 1572: « Argent de mes gros ballets »; « argent du fin trébuchet », éd. Franklin, p. 219.

28. Fai A.

29. Esüa C. Il faut naturellement entendre: es üa. Cf. dans la Chanson: « Beaux œufs frais », p. 216, et dans Truquet: « J'ay des œufz frais », etc., p. 194.

31. Notre texte distingue entre sérassia « séracée » et sairay « sérac » (vers 52), qui désignent deux choses différentes. « Sérac » (ou ses équivalents dialectaux) est répandu dans toute la Suisse romande comme nom du fromage blanc, de nature particulière, qu'on tire du petit lait restant après qu'on a extrait le premier fromage. « Séracée » paraît, en revanche, particulier aux parlers de la région savoyarde et jurassienne. Le mot figure dans quelques dictionnaires français, grâce au fait qu'il a été employé par J. J. Rousseau dans la Nouvelle Héloïse, IV, 10: « La Fanchon me servit des grus, de la céracée, des gaufres, des écrelets ». Cf. François, p. 40. Rousseau explique en note : « Laitages

E bo Ravounets;
Haran Soret
A mon fai de Boi:
35 A mon bon Zenaivro
Arzan de mé Coëfè
Vegni u Mourguet;
Dé Bas, dé Bas;
E Seudelet to so,
40 Vegni è bon Cara.

Aux beaux radis!
Hareng saur!
A ma charge de bois!

35 A mon bon genièvre!
Argent de mes coiffes!
Venez au muguet!
Des bas, des bas!
Aux chaudeaux tout chauds!

40 Venez aux bons « carrés »!

excellens qui se font sur la montagne de Salève. Je doute qu'ils soient connus sous ce nom au Jura. » Les définitions des lexicographes modernes ne sont pas très précises, ni concordantes: Humbert traduit par « Caillebotte, lait caillé dont on a séparé le petit lait et qui fait masse », et Littré reproduit cette définition sous « séracée », après avoir traduit simplement par « sorte de laitage » sous « céracée ». Le Dict. sav. explique serachà par « petit lait avec lequel on fait un fromage mou et maigre, appelé seré en patois et sérac en français local », et Fenouillet par « lait caillé et préparé d'une certaine façon ». Nous croyons plus exacte dans sa brièveté la définition de M. J. Hubschmied, qui a relevé sèrasya au Val-de-Travers et l'explique par « seré non pressé ». Ce qui nous paraît en effet assuré, c'est que la « séracée » est une masse caséeuse fraîche, pouvant être assaisonnée de différentes manières et destinée à être mangée immédiatement, tandis que le « sérac » est pressé et salé pour être conservé. Cela ressort aussi de l'exemple relevé par M. François (p. 43, sous gru) dans un acte de 1708: «L'amodiateur [du pâturage] doit livrer tous les vendredis une séracée à raison de 3 sols. Blavignac, p. 198, mentionne comme toujours existant le cri « Aux séraces! » Mais les « séraces » semblent être encore autre chose que les « séracées ». D'après le Glossaire de Duret, on appelle sérâça des grumeaux de « caillé très doux » provenant d'un second barattage du babeurre. Cf. l'Atlas ling. de la France, carte 1605, points 815 et 869, où sèras signifie « lait de beurre ». Enfin Bridel donne serasset, s. m. « grumeaux de lait caillé très délicats (La Côte). »

- 37. Mourget C.
- 39. « Chaudelet, chaudeau, boisson chaude composée de lait, d'œufs et d'eau de fleur d'oranger qu'on donne aux femmes lorsqu'elles viennent d'accoucher ». Humbert. Il faut croire que l'usage de cette boisson réconfortante était plus général au XVIIIe siècle.
- 40. Nous n'avons pas retrouvé dans le patois actuel l'explication du mot cara. DuBois pense qu'il s'agit d'une sorte de balance, dite à Genève « levreau » ou « quarré », ce qui est bien peu probable. On pourrait plutôt penser à une pâtisserie de forme carrée. A Arzier (Jura vaudois), karrā désigne aussi une motte de beurre.

[3.]

E bo Polaton; Ouranze et Citron Vegni é aleméte, E fainnes lunétes;

- 45 A mon bo Sapon, E Tomè de Tievra Chalada romanna Moulo de Boton A mon Bénaiton
- 50 Et Fazioule blianse Egarzan de France, Vegni u Sairay U bon Beuro frai A mou bo Cordon
- 55 Amon bo blian Chablon [601.2] Mé Pointes fainnès Mé bounès Epinguè Verro zoulis

3.

Aux bons poulets!
Oranges et citrons!
Venez aux allumettes!
Aux fines lunettes!

- Aux « tommes » de chèvre!

  Salade romaine!

  Moules de boutons!

  A mon banneton!
- 50 Aux haricots blancs!

  Eau-de-vie de France!

  Venez au « sérac »!

  Au bon beurre frais!

  A mes beaux cordons!
- Mes fines dentelles!

  Mes bonnes épingles!

  Verres jolis!

<sup>42.</sup> Cf. « Auranges, citrons », Chanson, p. 216.

<sup>46.</sup> La « tomme de chèvre » est un petit fromage à pâte molle. Cf. Humbert, tomme; Dict. sav., tòmä; Fenouillet, toma; Blavignac, p. 200.

<sup>48.</sup> On appelle encore bòton a moulo, ou simplement moulo les boutons plats en os, percés de cinq trous (Hermance).

<sup>49.</sup> Bénéton, petit panier rond de paille tressée, sans anse, dans lequel on laisse lever le pain avant de le porter au four (Hermance). Cf. Humbert, benaiton.

<sup>51.</sup> Egarzan, sur l'origine et l'extension de cette appellation de l'eaude-vie, voir Bulletin du Glossaire, 1904, p. 36-38.

<sup>52.</sup> Sairay, voir ci-dessus, vers 31.

<sup>54.</sup> Au sujet de cordon, DuBois fait la remarque suivante: « La mode des cordons de chapeaux pour hommes (dits Bourdaloue) datant de la seconde moitié du XVIIe siècle, peut-être y a-t-il ici un indice touchant l'époque où cette chanson fut composée. » Mais rien n'indique dans le texte qu'il s'agisse spécialement de cordons pour chapeaux d'hommes.

<sup>56.</sup> On peut hésiter pour *pointes* entre le sens de « dentelles », attesté pour la Savoie par Fenouillet, et celui de « sorte de clou », aussi connu du patois (Hermance).

<sup>58.</sup> Zouli n'appartient pas au vocabulaire patois, qui rend «joli» par

La malice dé Faines 60 Et Grifelidis.

[4.]

E Rave û barbo
Couté & Ciziau
Ratires & Cages
E Chales de paille
65 Farmolo Cizio
Grefion & Griote
E belle Carotè;
Armana nouveau;

« La Malice des Femmes » 60 Et « Griselidis »!

4.

Almanach nouveau!

Aux raves bouillies!
Couteaux et ciseaux!
Ratières et cages!
Aux escabeaux de paille!
65 Faire aiguiser ciseaux!
Bigarreaux et griottes!
Aux belles betteraves rouges!

brāvo. Cette épithète est empruntée au français « Verres jolis », qui se trouve dans la chanson des *Cris de Paris* (p. 216), et déjà antérieurement dans les compositions de Jannequin (p. 213), de Truquet (p. 179) et d'une autre du commencement du XVIe siècle (p. 146).

- 59-60. Titres de livrets appartenant à la littérature de colportage. La chanson des *Cris de Paris* n'a rien d'équivalent, mais bien la pièce de Truquet, qui consacre six vers aux « babiolles » littéraires (p. 200). L'histoire de *Griselidis*, traduite de Pétrarque, et *La malice des femmes*, pièce en vers empruntés au *Mathéolus*, ont été souvent imprimées dès le XVIe siècle. Voir le *Manuel* de Brunet, qui cite entre autres des éditions populaires de Troyes.
- 61. Barboter signifie « cuire à gros bouillons » et les « raves au barbot » sont des raves bouillies entières. Voir barbot dans Humbert et dans le Dict. sav. C'était une sorte de mets national savoyard, qui est aussi mentionné dans le Cé qu'è laino, strophe 63. DuBois assure qu'on en préparait en hiver sur les places de marché.
- 64. Chales, aujourd'hui sale (Hermance). La même prononciation archaïque de l's comme ch se retrouve dans chalade, v. 47, chofiets, v. 109, et cholars, v. 122. Pour la signification, cf. « A mes belles selles de boys... D'aucuns n'en ont pas pour les (c.-à-d. se) seoir », Truquet, p. 181. Chala revient plus loin (v. 111) avec le sens de « selle ».
- 65. DuBois écrit Armolo! et traduit par « Rémouleur! » Il faut plutôt voir dans Farmolo l'équivalent de far rmola. L'auteur a sans doute noté le cri comme il l'entendait, sans se rendre compte des éléments de la composition. L'a des infinitifs a, dans les patois genevois, un timbre très voisin de à.
- 67. Caròta désigne la « betterave potagère », dont on fait de la salade, tandis que la carotte jaune est la patenaille mentionnée au vers 11. Voir Flore pop., nos 140 et 192.
- 68. Cf. « Almanachs nouveaux », dans la Chanson, p. 216, et dans Truquet, p. 296.

Tortollion to fo 70 E belle Bougnéte; Affeta mé Crebélie; Dé bo Articho, Livre nouveau

Livre nouveau Vegni è Escargo

75 E bo Abrico Chapo vieux à vendre Belle toile blanche E bo Taillerins E Percè & è Pome

80 Vegni é Rezain.

[5.]

Vin rozo & blian
Il est bon & fran
Arzan de mous Abro
Ma Polaille gracha
85 Mon Fai de Serman
Halaine Halaine;
Vegni à la Betoine

A mou bos Haran 90 Arzan de mou Peno; A mon fai de Persè Boun Ancro luizan;

A mou bos ribans;

« Tortollions » tout chauds!

- 70 Aux beaux beignets!
  Achetez mes corbeilles!
  Des beaux artichauts!
  Livres nouveaux!
  Venez aux escargots!
- 75 Aux beaux abricots!
  Vieux chapeaux à vendre!
  Belle toile blanche!
  Aux beaux vermicelles!
  Aux pêches et aux pommes!
- 80 Venez aux raisins!

5.

Vin rouge et blanc!
Il est bon et franc.
Argent de mes arbres!
Ma poule grasse!

- 85 Mon fagot de sarments!
  Alênes, alênes!
  Venez à la bétoine!
  A mes beaux rubans!
  A mes beaux harengs!
- 90 Argent de mes peignes!
  A mon fagot de perches!
  Bonne encre luisante!

<sup>69. «</sup> Tortolion, craquelin, sorte de pâtisserie en forme de collier: » Humbert.

<sup>70.</sup> A Hermance, on distingue entre les *bounyè*, « beignets » et les *bounyètè*, faites avec de la pâte de pain, frite dans l'huile ou dans la graisse.

<sup>76.</sup> Cf. « Qui a vieux chapeaux, vieux bonnets? » Chanson, p. 220. 78. « Taillerin, petit morceau de pâte pour la soupe, vermicelle plat. »

Humbert. — 81. roze A. — 85. Sarman C.

<sup>86.</sup> Les alênes ne sont pas seulement employées par les cordonniers, mais se trouvent à la campagne dans tous les ménages.

<sup>87.</sup> La bétoine est probablement ici l'« arnica », très employé comme vulnéraire et qui est appelé « bétoine de montagne » dans quelques régions de la Savoie et dans les Alpes vaudoises. Voir Flore pop., nº 83.

<sup>92.</sup> Cf. « De bon ancre pour escrire », Chanson, p. 220.

Mous bon Curadan
Gatio de milan
95 La taila de Rita
Dé Satagnè coite
E fleur de Pavo,
La morto rats;
Volivo-ran prandre;
100 Pé r'écoura.

Mes bons cure-dents!
Gâteaux de Milan!
95 La toile de « rite »!
Des châtaignes cuites!
Aux fleurs de pavot!
La mort aux rats!
Ne voulez-vous rien prendre
100 Pour récurer?

[6.]

A mon bo Biscoin
En volivo zain
E Mesé à la Rossè
E belle Epenosse
105 N'y vo zain de Reprin

6.

A ma belle brioche!

N'en voulez-vous point?

Aux petits pains, à l'arroche!

Aux beaux épinards! [de reconpe?

105 Ne prenez-(litt. n'avez) vous point

<sup>94.</sup> Gatiau C.

<sup>95.</sup> La *rita* est la filasse peignée. Cette toile indigène, offerte en patois, s'oppose sans doute à la « belle toile blanche » annoncée en français au vers 77.

<sup>96.</sup> Coite, prononcer kouete.

<sup>98.</sup> Cf. « J'ay la mort aux rats, aux souris », Chanson, p. 216, et « La mort aux rats et aux souriz », Truquet, p. 173.

<sup>101.</sup> mou C. — Biscoin « pain à deux pointes, dont le nom désigne la forme et que dore une forte teinture de safran », Blavignac, p. 195. Cf. Humbert et Fenouillet. On en vendait encore de son temps dans les foires et dans les « vogues ».

<sup>103.</sup> DuBois écrit « à la rose » et explique par « manger à la rose », c.-à-d. exquis, ce qui n'est pas soutenable. Blavignac parle, p. 195, de « beignets de rose », ainsi appelés d'après leur forme. Nous avons aussi entendu dire « beignets à la rose », mais la forme rossè, confirmée par la rime, ne saurait être identifiée avec « rose ». Cf. rouzes au vers 118. Le manuscrit Bétant a roche. Nous croyons qu'il faut comprendre: E mesè, à l'arossè. Madè, « miche », s'emploie pour « petit pain » (Hermance), et l'arroche des jardins, dont les feuilles sont comestibles, s'accorde bien avec les « épinards » du vers suivant. La Flore pop., n° 87, mentionne arrousse parmi les formes du français régional.

<sup>105.</sup> Reprin, farine grossière obtenue par une seconde mouture du son.

A la Secoria
U bon Triolet [col. 3]
Arzan dé Choflets

110 La bella Cavala
La breda & la chala,
Affeta la may,
Vegni û Sarbon
Il est bo & bon

115 Point de chou de Ray
Æ belles Alagnes;
La cire d'Espagne
Rouzes & Ouliets,
Couilli de boi;

A la Zermandria

A la germandrée! A la chicorée! Au bon trèfle! Argent des soufflets!

- La belle jument!
  La bride et la selle!
  Achetez le pétrin!
  Venez au charbon!
  Il est beau et bon.
- Aux belles noisettes!

  La cire d'Espagne!

  Roses et œillets!

  Cuillers de bois!
- 120 Tirez-vous de côté!
  Prenez garde au bois!

[7.]

Pregni garde û boi.

A mou bo Cholars Fade lou decrota;

120 Terivo à caro,

7.

A mes beaux souliers! Faites-les décrotter,

<sup>106.</sup> Zarmandria AC. A Hermance, barmandya, plante dont on fait des tisanes.

<sup>112.</sup> Le mot habituel dans la campagne genevoise pour « pétrin, huche à pétrir » est anpâtire. Mé est cependant aussi connu. Rousseau s'en est servi; voir François, p. 43. Cf. Dict. sav., mé et Fenouillet, maie, met. La traduction de DuBois: « achetez-la-moi » est inadmissible. Le patois dirait aðtâ m la.

<sup>115.</sup> Vers d'interprétation très douteuse. DuBois écrit *Pointes* et traduit par « pointes (bourgeons) de choux-fleurs (comme on apprête en salade les brocolis)»; mais nous ne connaissons l'appellation « chou de roi » ni pour le chou-fleur ni pour une autre espèce de chou. Notre texte se sert d'ailleurs plus haut (v. 9) de la forme patoise *tiu*. Serait-il question ici d'une pâtisserie? Cf. dans Jannequin (p. 213): « choux, petits choux chauds! » *Point* représenterait dans ce cas « voulez-vous point » et serait l'équivalent du *voli-vo zain* qui revient plusieurs fois en patois. — 118. *Ouliers* C.

<sup>120-121.</sup> Cris d'avertissement invitant les passants à se garer.

<sup>122-126.</sup> Réclame pour un cirage appelé « la Royale ». Cf. « noir à noircir », Chanson, p. 219, et Truquet, p. 167.

<sup>123.</sup> La deuxième personne du pluriel de l'impératif du verbe

Monfieur ils font fales

125 Vegni à la Royale,
No lou cirerain,
A mou bo Pinzons;
A mé bounes lardoires;
Mou bo Champignon,

130 U petit cabaret
Parficot Fenouillet
Ma boun eau clairette
Mou bons écrelets;

Vegni és Obelons,

Monsieur, ils sont sales.

125 Venez à la Royale,
Nous les cirerons.
A mes beaux pigeons!
A mes bonnes mésanges!

Mes beaux champignons!

Persicot, fenouillette!

Ma bonne eau clairette!

Mes bons pains d'épice!

Venez aux houblons!

« faire » est aujourd'hui fassi. Mais  $f\dot{q}d\dot{e}$  a existé. Voy. le placard patois de J. Gruet. Fenouillet (p. 78) indique les deux formes pour le Chablais.

- 128. On pourrait songer aux « lardoires », qui sont mentionnées dans Truquet, p. 197. Mais le voisinage des pinzons rend plus probable qu'il s'agit des mésanges, en patois lårdère (Hermance). DuBois rapporte qu'on dit encore aujourd'hui en Savoie qu'on vend tout sur le marché de Genève, jusqu'à des lardaires.
- 130. Humbert donne « cabaret, sorte de petite table », sens que connaissent aussi les dictionnaires français. A Hermance, on nous a indiqué « ustensile pour porter des verres ou des bouteilles ». Ce vers doit être joint aux trois suivants comme cri du marchand de liqueurs et de pains d'épice.
- 131. Blavignac, p. 189, définit le persicot « liqueur dont l'alcool avec des noyaux de pêches formaient la base ». Le mot a été admis en 1760 par l'Académie. Ménage le cite déjà dans son Dictionnaire étymologique (1692) en disant qu'il vient de la Savoie. La fenouillette est aussi une liqueur, à base de grains de fenouil.
- 132. L'eau clairette, d'après DuBois, serait composée d'eau-de-vie, d'infusion de cannelle et d'un peu d'eau de rose.
- 133. Ecrelets, mot employé par J. J. Rousseau dans le passage déjà cité plus haut (v. 31) de la Nouvelle Héloïse, IV, 10 (voir François, p. 36) et enregistré par Littré. La forme primitive lécrelet, où l'l a été prise pour l'article, existe concurremment. Le mot est tiré, non pas de Leckerei, comme le disent Humbert et François, mais d'un diminutif Leckerli, usité dans la Suisse allemande, d'où proviennent le mot et la chose.
- 134. *Obelon*; les jeunes pousses du houblon sont comestibles. Humbert cite les phrases : « Cueillir des *obelons* ». « Manger des *obelons* en salade ».

135 Affeta dé Melon
A mé prainmes herbè
Affeta ma Zerba;
A mon bo Rampon;
Dé fleurs de Lits;
140 Chanfon d'Escalade
A mou bo oublis.

[8.]

Poudre à poudrer, Cire à cirer Belle laine blanche 145 De rite de France; A mon bo raté; E belle rioutè Bounes échalottes E peti Yzé; 150 U bo Pirace Tabac à fumer; Paffera Merlo Vegni é Sambero; Liaffe de Poret, 155 A mon bo Flioret; A ma bouna Sia Affeta ma Fia;

A mes menues herbes!

Achetez ma gerbe!

A ma belle doucette!

Des fleurs de lis!

Chanson d'Escalade!

A mes beaux pains à cacheter!

8.

Poudre à poudrer!
Cire à cirer!
Belle laine blanche

145 De « rite » de France!
A mon beau rateau!
Aux beaux liens!
Bonnes échalottes!
Aux petits oiseaux!

150 Au beau persil!
Tabac à fumer!
Moineau, merle!
Venez aux écrevisses!

A ma bonne soie!

Achetez ma brebis!

Botte de poireaux!

<sup>136.</sup> Praimmes C.

<sup>139.</sup> Les feuilles de lis, conservées dans l'eau-de-vie, étaient un vulnéraire qui ne manquait dans aucun ménage.

<sup>140.</sup> Cf. « A deux liards les chansons tant belles », Chanson, p. 219. Sur les chansons d'Escalade, cf. ci-dessus, p. 89.

<sup>147.</sup> Rioutè, liens de branches flexibles, pour attacher les gerbes ou les fagots. Cf. Humbert, rioûte; Dict. sav., riouta.

<sup>151.</sup> Les différents Cris de Paris ne mentionnent pas encore le tabac. Il était répandu chez nous dès le XVIIe siècle.

<sup>156.</sup> Sous l'influence du français, la plupart des patois genevois disent actuellement soué, choué, pour « soie ». Mais l'ancienne forme indigène sia subsiste dans quelques endroits. Le développement set a > sia est parallèle à celui de fet a > fia « brebis », que nous avons au vers suivant et qui est conservé presque partout.

E bon Trebuchet; Egru, Egru 160 Ma Semife brule Zai le fua û cû.

Aux bons trébuchets!

Aux « grus », aux « grus »!

160 Ma chemise brûle,

J'ai le feu au c....

158. Cf. « Argent du fin trébuschet », Chanson, p. 219.

159. Gru pourrait être « gruau », mais il est plus probable qu'il s'agit de ce laitage analogue à la « séracée », dont J. J. Rousseau parle dans le même passage de la Nouvelle Héloïse, IV, 10 (ci-dessus, vers 31). Voir François, p. 43. Humbert définit « du caillé, du séret mêlé de crême ».

160-161. On peut rapprocher le passage suivant d'une chanson populaire jurassienne en patois : « Au secours ! mon cul brûle ! Ma chemise s'en sent. » Arch. suisses des trad. pop. IV (1900), p. 151. Aller crier derrière la porte : « Ma chemise brûle ! Qui est-ce qui l'éteindra ? » est une des pénitences de « jeux de gages » que l'on connaît aussi dans le canton de Genève. C'est peut-être ce qui a suggéré à notre auteur sa conclusion burlesque.

L'édition A se termine par le mot FIN.

J. JEANJAQUET.